



## Assemblée générale

Cinquante-sixième session

Documents officiels

Distr. générale  
8 octobre 2003  
Français  
Original: russe

---

### Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

#### Compte rendu analytique de la 2<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 3 octobre 2003, à 10 heures

*Président* : M. Hasmi ..... (Malaisie)

#### Sommaire

Hommage à la mémoire des victimes des actes terroristes du 11 septembre 2001

Organisation des travaux

Questions diverses

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

01-56187 (F)

**0156187**

*La séance est ouverte à 10 h 15.*

### **Hommage à la mémoire des victimes des actes terroristes du 11 septembre 2001**

1. **Le Président** propose d'observer une minute de silence à la mémoire des victimes des actes terroristes du 11 septembre 2001.

2. *Sur proposition du Président, les membres de la Commission observent une minute de silence.*

### **Organisation des travaux (A/C.4/56/1; A/C.4/56/L.1\*)**

3. **Le Président** appelle l'attention des membres de la Commission sur le document A/56/250 qui décrit les règles et les recommandations de l'Assemblée générale quant à la procédure qui gouverne les travaux des Grandes Commissions, en particulier les heures de séance, les explications de vote, les interventions prononcées dans l'exercice du droit de réponse, les motions d'ordre, la durée des interventions, les comptes rendus analytiques des séances, les déclarations de clôture, les résolutions et les questions liées au budget programme.

4. Le Président entend commencer et lever les séances ponctuellement. Au cours de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale, la Commission a perdu, en raison du commencement tardif ou de la clôture prématurée des séances, 27 heures et 5 minutes. Le coefficient d'utilisation des ressources de la Commission a été de 62 %, inférieur au seuil de 80 % fixé par le Comité des conférences. L'orateur dit qu'il s'emploiera à corriger cette situation et souligne l'importance de l'exactitude qu'il appelle « la politesse des rois ». Les séances de la Commission auront lieu seulement si un nombre suffisant d'orateurs se sont inscrits, à plus forte raison que les ressources affectées aux séances qui sont annulées en temps utile peuvent être affectées à d'autres réunions. Conformément à la décision de l'Assemblée générale on continuera à déroger à la session en cours à la règle conformément à laquelle les séances sont ouvertes et les délibérations commencent si un quart des membres de la Commission sont présents. En revanche, la disposition conformément à laquelle la majorité des membres doivent être présents pour la prise de toute décision restera en vigueur.

5. Compte tenu du nombre de points inscrits à l'ordre du jour et du nombre limité de séances attribuées à la Commission, le Président propose de

fixer à 10 minutes la durée des interventions prononcées au cours du débat général, et de 15 minutes pour les orateurs parlant au nom de plusieurs délégations.

6. *Il en est ainsi décidé.*

7. **Le Président** appelle l'attention des membres de la Commission sur la liste des points renvoyés à la Quatrième Commission (A/C.4/56/1) et la note du Président concernant l'organisation des travaux (A/C.4/56/L.1\*). La Commission sera saisie prochainement de la liste des documents qui lui sont soumis (A/C.4/56/INF/1). Le programme de travail et le calendrier des séances proposés au document A/C.4/56/L.1 ont été établis par le Président après des consultations avec les services compétents du Secrétariat et les délégations et en tenant compte de la disponibilité de la documentation et du nombre de séances affectées à la Commission.

8. **M. Djilani** (Observateur de la Palestine) appelle l'attention sur les dates prévues pour l'examen des points 87 et 88 de l'ordre du jour. Dans les deux cas, l'examen du point commence le lundi et se poursuit le jeudi et le vendredi; c'est-à-dire qu'il y a un intervalle de deux jours. Afin de permettre un examen normal de ces points, il serait souhaitable qu'il n'y ait pas de pause.

9. **Le Président** annonce que le calendrier a été établi en fonction de la disponibilité de la documentation, mais surtout eu égard à la répartition des salles de séance. Comme on le sait, il n'est pas possible de tenir des séances simultanées de la Première et de la Quatrième Commission, puisque les questions traitées par ces deux commissions sont généralement de la compétence des mêmes membres des délégations et des mêmes experts.

10. **M. Djilani** (Observateur de la Palestine) dit qu'il s'agit uniquement de modifier légèrement le calendrier des séances pour permettre l'examen ininterrompu de ces deux points. Il fait confiance au Président et au Secrétariat à cet égard.

11. **M. Zaki** (Égypte) dit qu'il est regrettable qu'il y ait des difficultés concernant l'affectation des salles de séance. Le calendrier prévu pour l'examen des points 87 et 88 permet difficilement aux délégations de suivre la discussion. Par ailleurs, comme le montre l'expérience, le point 86 de l'ordre du jour n'exige guère les cinq séances envisagées dans le calendrier

proposé. Il faut espérer que le Président et le Secrétariat s'entendront sur un calendrier plus opportun qui permet l'examen ininterrompu des points 87 et 88.

12. **M. Mekdad** (République arabe syrienne) soutient les observations faites concernant l'amélioration du calendrier pour l'examen des points 87 et 88. Pour ce qui est de l'observation du Président qui a dit que le calendrier proposé tenait compte de la disponibilité de la documentation, il ne faut noter en effet que les dernières années, les documents sur ces points de l'ordre du jour ont paru tardivement.

13. **M. Musonda** (Zambie) s'associe aux observations du représentant de l'Égypte quant au nombre de séances prévues pour l'examen du point 86. L'expérience montre que l'examen de ce point exige tout au plus une ou deux séances. Le Président a rappelé qu'à la dernière session, la Commission a utilisé seulement 62 % du temps des séances. De l'avis de l'orateur, cela tient essentiellement au fait que les délégations n'avaient pas grand-chose à dire sur ce point à la session en question. Si le calendrier était établi de manière plus heureuse, on pourrait utiliser plus pleinement le temps imparti.

14. Un autre élément à prendre en considération, c'est que le débat général à l'Assemblée générale est prévu pour les 12-16 novembre, alors que des séances de la Commission sont envisagées aux mêmes dates. La composition de certaines délégations ne leur permet pas d'assister simultanément aux séances de la Commission et de l'Assemblée générale.

15. **Le Président** dit qu'avec le concours du Secrétariat, il s'emploiera à trouver le moyen de surmonter ces problèmes. En l'absence d'objections, il propose d'approuver le programme de travail et le calendrier des séances figurant au document A/C.4/56/L.1\*, étant entendu qu'il sera possible de les modifier.

16. *Il en est ainsi décidé.*

17. **Le Président** attire l'attention des membres de la Commission sur le paragraphe 5 du programme de travail qui vient d'être adopté. S'agissant du point 97 de l'ordre du jour, le Président propose, en l'absence d'objections, de créer, comme lors des sessions précédentes, un groupe de travail à composition non limité présidé par le représentant du Chili et chargé d'élaborer un projet de résolution.

18. *Il en est ainsi décidé.*

19. **Le Président** rappelle qu'aux sessions précédentes de la Commission, celle-ci a examiné le chapitre du rapport du Comité spécial chargé d'examiner la situation en ce qui concerne l'application de la déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux consacré aux activités militaires dans les territoires autonomes au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Activités économiques et autres préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes ». En l'absence d'objections, il propose de suivre la même procédure à la session en cours.

20. *Il en est ainsi décidé.*

#### Questions diverses

21. **Le Président** annonce que comme les consultations se poursuivent encore, l'élection des vice-présidents et du Rapporteur auront lieu à une séance ultérieure de la Commission.

*La séance est levée à 10 h 55.*